*« Grøn omstilling » : telle est l'expression danoise pour désigner la transition verte. Pour le Danemark, elle n'est pas seulement un objectif environnemental, mais aussi un modèle de développement fondé sur l'indépendance énergétique, l'innovation et la coopération européenne. C'est avec ces objectifs que le Danemark aborde la révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie.*

## I- Présentation du Danemark et de sa légitimité dans les négociations

**L'expérience nationale** du Danemark lui donne une crédibilité dans la transition énergétique. En effet, cet engagement est inscrit dans le droit danois. La loi climat de 2020 fixe une réduction de 70% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et prévoit la neutralité climatique au plus tard en 2050. Ces objectifs rejoignent les ambitions européennes. Par ailleurs, la place que le Danemark laisse aux énergies renouvelables dans son mix énergétique et plus particulièrement à l'éolien, lui permet de peser dans les négociations sur ces énergies. En 2026, elles représentent 94,3% de la production nationale d'électricité[1], dont 60% produit par l'éolien terrestre et maritime[2]. Enfin, les résultats de cette politique sont déjà observables, les **émissions ont diminué de 49%** entre 1990 et 2024 (hors secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie)[3]. Ces éléments donnent au Danemark une expérience crédible de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Cette expérience s'accompagne d'une **spécialisation économique** et de **besoins d'investissements** donnant au Danemark un intérêt direct dans les conditions de développement de la transition européenne. La transition énergétique concerne aussi son activité économique et le financement de ses projets. Il se spécialise notamment dans l'éolien. En 2024, les exportations danoises de technologies et de services éoliens ont atteint 58,1 milliards de couronnes danoises[4]. Par ailleurs, le Danemark a engagé dès 2020 la construction de deux îles énergétiques, dans la mer du Nord et en mer Baltique[5]. Ces projets doivent permettre de collecter, convertir et exporter l'électricité produite par les parcs éoliens en mer. Ils illustrent la capacité du Danemark à planifier des infrastructures de long terme, à mobiliser des investissements importants et à coopérer avec ses voisins.

Le Danemark a aussi montré une capacité à **porter ses priorités** et à **rechercher des compromis** à l'échelle européenne. Lors de sa présidence du Conseil de l'UE au second semestre 2025, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord sur la sortie progressive du gaz russe d'ici à la fin de 2027[6], ce qui témoigne de son implication et de son expérience institutionnelle dans les questions énergétiques. Par ailleurs, les positions danoises sont ancrées dans des **coalitions fortes**. Il appartient aux Amis des Energies renouvelables, alliance qui réunit douze pays afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en Europe. En mer du Nord, il coopère avec l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas : la déclaration d'Esbjerg de mai 2022 vise 150 GW d'éolien en mer d'ici 2050[7]. Cela démontre sa capacité à développer des projets énergétiques transfrontaliers. Enfin, le Danemark a montré sa volonté d'ouvrir le dialogue entre les différentes positions. Il a initié la session « Friends of Decarbonisation » qui s'est tenue lors de la réunion informelles des ministres de l'énergie de septembre 2025[8]. Cette initiative a été présentée comme une tentative de rapprocher les Etats favorables au nucléaire et ceux privilégiant les renouvelables[9].

---

[1] Euronews, "Électricité de l'UE : mix assez diversifié ? Les renouvelables reculent malgré le boom solaire", 24 septembre 2026, Électricité de l'UE: mix assez diversifié ? Les renouvelables reculent malgré le boom solaire | Euronews

[2] Scandinavia Standard, "Denmark generated roughly 60% of its electricity from wind in 2025", 2026, https://www.scandinaviastandard.com/t-denmark-wind-electricity-share-2025-low-wind-year

[3] Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics, présentation à la CCNUCC, juin 2026, Styrelsen for Dataforsyning og Effektivisering PowerPoint skabelon DK

[4] IEA Wind TCP, *Denmark Annual Report 2025*, 2026, Denmark — IEA Wind TCP Annual Report 2025

[5] Agence danoise de l'énergie, *Bornholm Energy Island*, 2024, Bornholm Energy Island, *Energy Island in the North Sea*, 2024, Energy Island in the North Sea

[6] Conseil de l'Union européenne, "Russian gas imports: Council gives final green light to a stepwise ban", 26 janvier 2026, Russian gas imports: Council gives final green light to a stepwise ban - Consilium

[7] Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics, "Historic declaration can provide 230 million European households with green electricity", mai 2022.

[8] Insight EU Monitoring, "Informal meeting of EU energy ministers, 4-5 September 2025", 2025, Events for 11 November 2026 – INSIGHT EU MONITORING

[9] Carbon Pulse, "Denmark launches 'Friends of Decarbonisation' group to bridge EU energy divide", 2025, Denmark launches 'Friends of Decarbonisation' group to bridge EU energy divide « Carbon Pulse

Le Danemark est donc un **acteur engagé dans la transition climatique** et dans les questions énergétiques de l'Union, attaché à la **volonté d'une transition juste et ambitieuse**. Il a démontré une **capacité à travailler avec des partenaires** ayant des préférences différentes.

## II- Les positions du Danemark sur la gouvernance de l'Union de l'Energie

L'objectif européen de réduction de 90% des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2040 par rapport à 1990 ainsi que l'objectif de neutralité carbone pour 2050 ne sont pas de simples chiffres. Ce sont une promesse pour nos générations futures, celle de pouvoir vivre dans une Europe moins dépendante des énergies fossiles, plus sûre et plus durable. Le Danemark soutient la révision proposée par la Commission dans son principe et se montre ouvert aux compromis sur les moyens, à condition que l'ambition soit préservée

### A) Renforcer l'indépendance énergétique européenne par l'accélération du renouvelable

Le règlement de 2018 a été adopté dans un contexte bien différent de celui d'aujourd'hui et il doit être révisé pour s'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques de l'UE. La crise dans le détroit d'Ormuz a coûté 25 milliards d'euros en 43 jours à l'Union européenne[10], et l'Europe reste dépendante à 13% du gaz russe, soit plus de 15 milliards d'euros par an[11]. A ces dépendances s'ajoutent le problème de compétitivité. Selon le rapport Draghi, les industriels européens paient leur électricité deux à trois fois plus cher qu'aux Etats-Unis[12], ce qui se répercute sur les prix des biens et des services. Le Danemark défend une **accélération des énergies renouvelables** pour sortir de cette dépendance. Plus de la moitié de l'énergie consommée dans l'Union est du fossile importé, et il représente près de 340 milliards d'euros d'importations en 2025. Chaque mégawatt produit sur le territoire européen est un mégawatt de moins importé de la Russie ou du Moyen-Orient.

### B) Des objectifs contraignants pour donner de la visibilité aux investisseurs

Les objectifs européens ne pourront être atteints que s'ils sont contraignants. Le Danemark sait d'expérience que cela nécessite un **cadre prévisible**. L'appel d'offres danois pour l'éolien offshore, resté sans candidature fin 2024, a montré les limites d'un dispositif ne garantissant pas suffisamment de visibilité aux investisseurs. Sa relance en 2025 grâce aux contrats pour différence[13] illustre l'importance de sécuriser les revenus des projets. Le Danemark défend ainsi **des objectifs contraignants** et des **PNEC davantage orientés** vers les investissements et l'électrification. Par ailleurs, l'expérience danoise présentée dans la partie 1, témoigne de la faisabilité de l'ambition européenne.

### C) La prise en compte des spécificités nationales

Le Danemark ne souhaite pas imposer un modèle énergétique unique. L'article 194 du TFUE reconnait aux Etats membres leur compétence dans leur choix de leur mix énergétique, ce que le Danemark soutient fermement. Les objectifs communs ne doivent pas empêcher de **choisir les moyens de les atteindre**. Cette distinction répond aux inquiétudes de pays comme la Hongrie et la Tchéquie sur leur souveraineté énergétique. Elle permet aussi de tenir compte des capacités financières différentes entre États. Le Danemark ne s'oppose pas à ce que le nucléaire soit comptabilisé comme une **énergie bas carbone**. En revanche, il ne doit pas prendre le dessus sur le développement des énergies renouvelables. Le Danemark ne demande pas aux Vingt-Sept de choisir le même mix, mais de **contribuer au même résultat** : l'objectif contraignant est collectif, et chaque État reste libre de ses moyens. **Les PNEC font le lien** : chacun y fixe sa trajectoire, et l'Union vérifie que l'ensemble est cohérent avec l'objectif. Et le nucléaire peut y participer, dans une mesure raisonnable, sans oublier les énergies renouvelables.

---

[10] Menelaos Hadjicostis et Sam McNeil, « EU considers helping with Mideast energy infrastructure to bypass conflict zones », Associated Press, 25 avril 2026. EU considers helping with Mideast energy infrastructure to bypass conflict zones – WTOP News

[11] Conseil de l'Union européenne, "Russian gas imports: Council gives final green light to a stepwise ban", 26 janvier 2026, Russian gas imports: Council gives final green light to a stepwise ban - Consilium

[12] Orestis Omran, Georgios Karapostolis, Michail Risvas et Elina Bitzika, « Draghi Report on the future of European competitiveness – implications for the energy sector », Draghi Report on the future of European competitiveness – implications for the energy sector | DLA Piper

[13] Agence danoise de l'énergie, 20 novembre 2025, Udbud af tre danske havvindmølleparker åbner | Klima-, Energi- og Forsyningsministeriet

### D) Développer l'électrification, l'efficacité et la coopération régionale

Le Danemark défend une **meilleure électrification du réseau européen**, ce qui permettrait de s'appuyer davantage sur les énergies renouvelables. Cela nécessite entre autres le développement de l'efficacité énergétique et des réseaux d'interconnexion. En 2024, le taux d'interconnexion danois atteignait 49,1%[14], illustrant l'importance accordée aux échanges avec ses voisins. Cette logique doit être poursuivie à l'échelle européenne, notamment en mer du Nord, où neuf pays se sont fixé des objectifs de 120 GW d'éolien offshore en 2030 et 300 GW en 2050[15]. Par ailleurs, le Danemark a co-signé, avec la France, les Pays-Bas et la Suède, une note au Conseil Énergie de juin 2026 appelant à des **incitations cohérentes pour accélérer l'électrification**[16]. Pour le Danemark, une meilleure coordination régionale permet ainsi de réduire les coûts, de mieux équilibrer l'offre et la demande et de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Union.

Le Danemark estime que ces mesures permettraient davantage de souveraineté européenne, des prix moins volatils et créeraient des emplois (notamment dans la filière éolienne qui représente déjà 440 000 emplois sur le territoire européen[17]). À l'inverse, un cadre réglementaire incertain **menacerait ces emplois** et **ces investissements**. Sans visibilité, les projets sont différés, comme l'a montré l'appel d'offres danois de 2024, et l'Union prolongerait sa dépendance aux importations fossiles.

Ces positions danoises sont soutenues par certaines délégations du Conseil, notamment à travers **l'alliance des Amis des Energies Renouvelables** (qui s'est élargie au cours des négociations) ainsi que la **coopération en mer du Nord**, et **l'alliance autour de la biomasse**.

## III- Position danoise sur le texte proposé par la Commission

Le Danemark soutient la proposition de la Commission dans son principe, car elle répond à plusieurs de ses priorités, notamment les **objectifs juridiquement contraignants**. Les PNEC deviennent de **véritables plans d'investissement**. Cependant, plusieurs dispositions doivent être renforcées afin de garantir la cohérence des trajectoires nationales avec les objectifs européens.

**Empêcher le nucléaire de se substituer aux renouvelables** : L'article 7 et le considérant 15 permettent de comptabiliser le nucléaire comme « contribution équivalente » aux objectifs renouvelables, dans la limite d'un plafond de 12 %. Le Danemark demande de supprimer ce plafond, et de préciser que le **nucléaire ne peut pas être comptabilisé dans l'objectif renouvelable**, bien qu'il contribue à l'objectif global de réduction des émissions. Le Danemark ne remet pas en cause le nucléaire comme énergie bas carbone, mais l'intégrer aux renouvelables ouvrirait la voie à des comportements opportunistes et réduirait l'ambition renouvelable.

**Fixer un calendrier de sortie des subventions fossiles** : à l'article 30 au point d, le texte demande aux Etats de rapporter les mesures qu'ils adoptent pour éliminer les subventions aux combustibles fossiles. Cependant, il ne fixe aucun calendrier. Le Danemark demande **l'ajout d'un calendrier indicatif**. La sortie des énergies fossiles est une priorité dans la transition climatique européenne, et elle demande des trajectoires claires.

**Encadrer strictement les dérogations en cas de crise** : l'article 16 paragraphe 8 dispose qu'un Etat peut, en cas de crise, déroger à ses objectifs énergétiques. Le Danemark souhaite une **définition plus claire** du mot « crise », éventuellement adaptée à chaque Etat. La dérogation doit rester exceptionnelle et conditionnée.

**Inclure les interconnexions dans le financement des renouvelables** : L'article 40, relatif aux mécanismes de financement des énergies renouvelables de l'Union prévoit un soutien aux projets renouvelables mais ne mentionne pas les interconnexions ni l'intégration au réseau. Le Danemark demande **l'ajout explicite des projets transfrontaliers** et **d'intégration au réseau** parmi les projets pouvant bénéficier du financement. Les interconnexions réduisent les coûts, améliorent l'équilibrage et renforcent la sécurité d'approvisionnement.

Le Danemark défend une **révision ambitieuse**, fondée sur une coordination européenne respectueuse des trajectoires nationales et orientée vers les investissements nécessaires à la transition énergétique.

[14] Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics, *Energy Agreement*, 2024, Analyses and statistics
[15] Ibis, *North Seas Energy Cooperation*, 2024, North Seas Energy Cooperation
[16] Conseil de l'Union européenne, document de travail conjoint, juin 2026, pdf
[17] WindEurope BWS : L'éolien comme énergie indispensable

**Sciences Politiques de l'Union Européenne** :

La révision du règlement de l'Union de l'énergie suit la procédure législative prévue à l'article 294 du TFUE. Les trois acteurs interviennent à des étapes distinctes et ont des rôles précis.

La Commission est détentrice du monopole d'initiative et gardienne des traités. Après consultation des parties prenantes (Etats, ONG, Parlementaires), elle élabore et propose le texte. Sa position sur le sujet est ambitieuse : elle souhaite renforcer l'ambition climatique afin de respecter les objectifs de 2040 et 2050 tout en simplifiant la gouvernance. Elle dispose d'une expertise technique importante à travers les organes DG ENER, l'Agence européenne pour l'environnement ou encore Eurostat. Les facteurs qui influencent son comportement sont à la fois géopolitiques (guerre en Ukraine, dépendance au gaz russe, tensions au Moyen-Orient, poussant vers davantage d'autonomie énergétique) et économique (compétitivité européenne faible, prix de l'énergie). Elle peut retirer ou amender sa proposition mais elle doit composer avec le Conseil et le Parlement pour l'adopter.

Le Conseil réunit les ministres de l'Energie des Vingt-Sept. Il négocie, amende et adopte le texte. Les débats en son sein reposent sur les intérêts nationaux, le mix énergétique, la compétitivité industrielle ainsi que la sécurité d'approvisionnement. Sa logique est donc à la fois technique et politique. Par ailleurs, il statue à majorité qualifiée, ce qui favorise les coalitions (Amis des Energies Renouvelables, Alliance du nucléaire). Son action est notamment déterminée par des facteurs économiques (coûts de la transition, compétitivité, impact sur les industries nationales), sociaux (précarité énergétique et acceptabilité de la transition) et politiques (défense de la souveraineté nationale).

Enfin le Parlement, élu au suffrage direct, dispose d'un pouvoir d'amendement et d'un véto dans la codécision. Sa légitimité démocratique en fait un acteur central dans le processus décisionnel. Il est porté par la pression de l'opinion publique et est animé par des logiques politiques de partis. Il est composés de commissions spécialisés ainsi que de groupes politiques. Il peut rejeter le texte en bloc ce qui renforce son poids dans les négociations. Le facteur le plus important est social en raison des attentes citoyennes sur la justice de la transition et sur les questions de précarité énergétique. Mais il connait aussi des facteurs économiques avec la pression des lobbies et des secteurs concernés.

La phase de négociation est marquée par le trilogue entre ces institutions. Ce sont des négociations informelles pour parvenir à un compromis sur le texte final.